

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 22

N° ordre

20-99

N° ordre dans la séance :

DE-15122020-17

Date de la convocation :

08/12/2020

Date de l'affichage :

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mille vingt et le quinze décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Culoz, sous la présidence de Monsieur ANDRE-MASSE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs : Franck ANDRE-MASSE Maire, RAVIER Danielle, GUILLAND Marc, PETITE Anne-Laure, Robert VILLARD Adjoints, Christelle MARCHAND, GERRA Dominique, BRAVI Nadine, GUILLERMET Sylviane, DI PAOLO Frédéric, MOUTOT Mickaël, CHAPMAN Katerina, GLEYZE Déborah, DRAPIER Thierry, TREBOZ David, TRABALZA Joëlle, MONTEIRO Loïc, ROSSI Hélène, BOUVIER Christelle, conseillers

Absents : FELCI Claude (procuration à Marc GUILLAND), VALTON Emilie (Procuration à Monsieur Franck ANDRE-MASSE), Thierry CURTELIN (procuration à Madame Christelle BOUVIER), SCALMANA Dominique

Secrétaire de séance : Anne-Laure PETITE

OBJET : ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES ET DE TÉLÉCOMMUNICATION DE L'AVENUE JEAN FALCONNIER : VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT APD GÉNIE CIVIL TÉLÉCOM DU SIEA

Monsieur Claude FELCI, Adjoint au Maire délégué à l'urbanisme, voirie, travaux et sécurité rappelle au Conseil Municipal que l'avenue Jean Falconnier fait l'objet d'importants travaux de modernisation des réseaux AEP et EU. Il semble judicieux de profiter de ces travaux pour lancer la mise en souterrain des réseaux secs.

Cela permettra de ne plus ouvrir la chaussée et de réaliser le resurfaçage de la chaussée.

Afin que le SIEA puisse procéder à l'inscription du dossier dans un programme, il convient d'approuver le plan de financement prévisionnel proposé à savoir :

Montant des travaux restant à la charge de la commune (compte 6554 du budget de la commune) : 52 700,00 € TTC.

Un appel de fonds de 85% du montant de cette dépense, soit 44 795 € sera demandé à l'ordre de service de l'entreprise.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE le plan de financement APD Génie Civil Télécom du SIEA tel que présenté ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces en ce sens,

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Belley.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le Maire

Franck ANDRE-MASSE

